

Luminus Optifix Pro Electricité

(mai 2022)

Conditions particulières : (EOF2P2.0)

Consommateurs : professionnels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 2 ans

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire. Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix

VOS AVANTAGES:

	3E Selellife	Service
ans	Aide en cas de panne de votre installation électrique avec Luminus EnergieAssist 24/7.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.

SERVICES INCLUS:

EnergieAssist 24/24	Luminus EXTRAS!	My Luminus
Hotline 24/24 et 7/7 pour votre installation électrique durant les 2 premières années de votre contrat (conditions sur www.luminus.be/energieassist24).	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

1 Énergie fournie par Luminus et injection

2 Coût de transport de l'énergie

3 Taxes et redevances

4 TVA 21%



0

ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres	Installations de
	approuvée par:			combustibles fossiles)	cogénération de qualité
	Le produit que vous utilisez	-	48,41%	51,59%	-
	L'énergie fournie par Luminus	39,68%	29,20%	31,12%	-
	Le produit que vous utilisez	-	50,83%	49,17%	-
	L'énergie fournie par Luminus	43,36%	28,79%	27,85%	-
	Le produit que vous utilisez	-	48,41%	51,59%	-
VVAL	L'énergie fournie par Luminus	32,54%	32,66%	34,80%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie Luminus (TVA excl.)¹:

	Compteur mono-horaire		pteur oraire	Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie fournie (c€/kWh)	31,08	31,54	29,26	29,26
Compensation pour l'énergie injectée (c€/kWh)	23,79	27,01	19,06	-
Redevance fixe (€/an)	65,00	65	,00	-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	1,47	2,09	2,83
Coûts cogénération (c€/kWh)²	-	0,31	-

1 Pour plus d'informations, voir ci-dessous: 'Informations sur votre tarif'.
2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les mormentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples information

Coûts d'utilisation des réseaux (*):

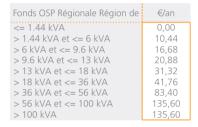
			Coûts de distributio	on (c€/kWh)				
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi- Jour	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Tariff gestion de données / Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Tarif prosumer (€/kW/an)(**)	
BXL	SIBELGA	7,41	7,41	5,42	5,42	2,30	10,25	-
FL	Fluvius (Gasehwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveka) Fluvius (Ivefek) Fluvius (Pbe) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg Fluvius West	11,31 8,89 7,96 10,28 9,08 7,58 9,67 7,42 6,28 6,83	11,31 8,89 7,96 10,28 9,08 7,58 9,67 7,42 6,28 6,83	8,41 6,48 5,81 7,89 6,66 5,42 7,20 5,44 4,74 4,98	6,14 4,94 4,45 5,48 5,02 4,63 5,38 4,11 3,61 3,87	1,26 1,19 1,13 1,19 1,10 1,14 1,27 1,08 0,94 0,97	11,53 11,53 11,53 11,53 11,53 11,53 11,53 11,53 11,53	80,17 64,15 57,85 73,53 64,79 55,36 69,88 54,21 46,27 49,66
WAL	AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Huxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Mouscron) ORES (Mouscron) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	5,93 9,79 8,05 10,81 8,96 9,56 8,26 9,36 10,91 8,28 9,81	6,23 10,08 8,56 11,55 9,45 10,18 8,77 9,94 11,56 9,25 10,35	4,77 6,51 4,79 6,54 5,87 5,71 5,06 5,68 6,91 5,00 8,18	4,18 5,58 3,87 5,25 4,95 4,55 4,10 4,63 5,72 4,33 8,18	2,55 2,55 2,55 2,55 2,55 2,55 2,55 2,55	21,99 14,94 12,95 12,95 12,95 12,95 12,95 12,95 12,95 12,95 23,12 17,54	55,59 71,49 65,71 82,04 71,04 74,90 66,37 73,14 81,88 63,53 76,11

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle des tarifs par le gestionnaire de réseau de distribution et de transport par région (Flandre : www.vep be/nettarieven, Wallonie : www.vepa be/nettarieven, Busselfs'themestarifs-de-distribution-12).

(**) Max 10 kW. Pour les propriétaires de panaeux solaires auxquels s'applique la nouvelle tarification des réseaux ou qui reçoivent une compensation pour leur énergie injectée, cette redevance est calculée sur la base du prélèvement brut d'électricité. Dans ce dernier cas, la nouvelle redevance de réseau peut différer du "Tarif prosumer" indiquée dans ces conditions particulières.

3	Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
	Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
	Basse tension non résidentiel	-	8,4900	-
	Basse tension résidentiel	-	0,4500	-
	Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	1,4210	1,4210	1,4210
	Cotisation sur l"énergie (c€/kWh)	0,1926	0,1926	0,1926
	Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-	-	0,0750

(*)	Tarif	f réduit	t en f	onction	n de l	a con	somm	ation	annuel	e · 20-	50 MWF	1 2090) c€/kWh	50-1000	MWh:	1 1390	c€/kWh	1 (**) Non
. ,																		. ()
ann	icabl	e sur le	s pren	niers 10	10 kW	h Cet	tte red	evano	e est m	aiorée c	'un mor	tant forf	aitaire de	€ 0.075				





INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Formule tarifaire pour la compensation de l'énergie injectée (si d'application pour vous) : Index: Belpex = 265,71 €/MWh; Jour (compteur de jour) = 0,0935 x Belpex - 1,0500; Jour (compteur de jour et de nuit)) = 0,1056 x Belpex - 1,0500; Nuit = 0,0757 x Belpex - 1,0500; Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé chaque mois. La méthode de calcul, ainsi que les valeurs de l'index et de ses composantes, sont publiées sur le site www.luminus.be. La compensation de l'énergie injectée est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors

varier par rapport aux prix ci-dessus.

DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Optifix Pro Electricité est un contrat à durée déterminée de 2 ans, qui sera automatiquement

prolongé pour des périodes successives de 2 ans. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Optifix Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si yous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES

Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-service sur www.luminus.be.

La compensation pour l'énergie injectée est appliquée selon le principe de self-billing. Ce self-bill cas d'impersacion pour l'erigie injectée est appriquée seion i en incipe de sen-onining. Ce servoirie est établi annuellement au même moment que le décompte de la facture d'énergie. Vous devez nous informer si vous changez de système de TVA pour que le traitement de TVA correct puisse être appliqué à votre self-bill

